

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 22 octobre 2020  
à 20 heures 30 à la salle des fêtes d'ETAGNAC

Présents : M. H. DE RICHEMONT, D. BOURDIER, H. BOURGOIN, J. P. DESTAMPES, D. DEVILLEGER, C. FOUBERT, P. LAFORGE, J. C. LEPREUX, S. PAILLOT, J. M. RIVAUD, A. ROUSSEAU

Absents : M B. BEAUMATIN, G. GANTEILLE, J. F. VIGNAUD, F. VINTENAT

Secrétaire de séance : C. FOUBERT

Date de la convocation : 15 octobre 2020

Ordre du jour :

- 1- Décision Modificative n°2 Budget Commune
- 2- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial
- 3- Aide exceptionnelle aux commerçants
- 4- Décision Modificative n°1 Budget Féculerie
- 5- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Informations de Monsieur le Maire sur :

- Questions diverses

Approbation après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2020.

**1- Décision Modificative n°2 Budget Commune :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative n°2 sur le Budget Commune pour l'achat d'un lave-vaisselle à la cantine.

Intitulé	Dépenses	Recettes
Art. 2313 (Chapitre 23) – opération 174 Constructions	- 2 200,00	
Art. 2188 (Chapitre 21) – opération 305 Autres immobilisations corporelles	+ 2 200,00	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n°2 sur le Budget Commune.

**2- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite de Mme Marie-Christine PREVOTEL, il convient de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 à raison de 28 heures 50/semaine pour un poste à la cantine et à l'école.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 à raison de 28 heures 50/semaine.

### **3- Aide exceptionnelle aux commerçants :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la crise sanitaire du COVID 19 à des conséquences économiques dévastatrices. Le gouvernement a annoncé des reports de charges, des remises éventuelles d'impôts et des facilités d'obtentions de prêts mais ces mesures ne pourraient pas suffire. De plus, la commune et le Département vont devoir fermer la RD n°948 pendant un mois pour faire les travaux de sécurité au centre bourg. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal un effort financier pour exonérer les loyers des commerces locataires de la commune (la boulangerie et la boucherie) de deux mois (mars/avril) pour la crise sanitaire et d'un mois (octobre) pour les travaux de sécurité de la RD n°948.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'exonérer les loyers des commerces locataires de la commune (la boulangerie et la boucherie) de deux mois (mars/avril) pour la crise sanitaire et d'un mois (octobre) pour les travaux de sécurité de la RD n°948.

### **4- Décision Modificative n°1 Budget Féculerie :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative n°1 sur le Budget Féculerie pour le vol par effraction au snack de l'étang de la Féculerie.

Intitulé	Dépenses	Recettes
Art. 615228 (Chapitre 011) – Autres bâtiments	+ 2 500,00	
Art. 7788 (Chapitre 77) – Produits exceptionnels divers		+ 1 500,00
Art. 74748 (Chapitre 74) – Autres communes		+ 1 000,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n°1 sur le Budget Féculerie.

**5- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 :**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de ETAGNAC. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Informations de Monsieur le Maire sur :

FIBRE OPTIQUE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fibre optique est implantée dans l'ensemble de la commune, des commerciaux vont passer dans chaque maison pour prévoir un rendez-vous pour le jour de l'installation.

La séance est levée à 22 heures.